

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 796

23 mars 2015

SOMMAIRE

Actrap SA	38197	Medicon S.A.	38167
Bureau Immobilier Stoffel S.à.r.l.	38174	Mekatom S.A.	38166
Gain Capital Participations II S.A., SICAR	38165	Metalica Home S.à r.l.	38166
Galway II S.à r.l.	38163	M.F.M. S.A.	38165
Garage Castermans S.à r.l.	38162	Munich Holdings II Corporation	38166
German Retail Portfolio 3 S.à.r.l.	38162	Noble Holding International (Luxem- bourg) S.à r.l.	38169
Global Participations Group	38165	Nostra S.A.	38167
Glover International Investments S.A. ...	38165	Onex Ait Holdings Limited	38168
GSL Holdings Europe S.à r.l.	38162	Paragem Assets S.à r.l.	38169
Hikma Finance (Luxembourg) S.à r.l.	38164	Petercam Capital	38168
Holding de Financements Internationaux et Nationaux S.A.	38163	Petrusse Securitisation SA	38169
HomeConcepts S.à r.l.	38162	PlaniGraph S.à.r.l.	38167
Hornet Holdings Ltd.	38164	Polynt Group S.à r.l.	38176
IFC, International Fire Control S.A.	38162	Printvenue Asia Holding S.C.Sp	38170
IHC Immobilien A.G.	38163	PSP Holdings S.à r.l.	38197
Immo Aurora S.A.	38163	Puilaetco Dewaay Fund (L)	38169
Immo-Bijoux S.A.	38164	Pure Finance S.A.	38186
King & Wood Mallesons	38208	Raso S.à r.l.	38167
Laurus S.à.r.l.	38171	Raso S.à r.l.	38168
Lux GC S.A.	38180	Selectra Management Company S.A.	38168
Market Place S.à r.l.	38163	Sidewinder S.à.r.l., S.P.F.	38194

HomeConcepts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 169.268.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 février 2015. Signature.

Référence de publication: 2015025948/10.

(150029843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Garage Castermans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 61.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2015025919/10.

(150030074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

GSL Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 143.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 6 juin 2013 (enregistré sous la référence L130090464), rectifiés le 6 février 2015 (enregistré sous la référence L150024631) et rectifiés comme suit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025938/11.

(150029394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

German Retail Portfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.112.310,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 116.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour German Retail Portfolio 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015025914/11.

(150030122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

IFC, International Fire Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 32, Z.A.E. Le Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 142.334.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFC, INTERNATIONAL FIRE CONTROL S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015025976/12.

(150029531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Market Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 185.610,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 135.125.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026081/10.

(150029465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Immo Aurora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 175.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025966/10.

(150029710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Holding de Financements Internationaux et Nationaux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 88.794.

Les comptes annuels au 15.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2015025954/11.

(150029492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Galway II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.826.

Les comptes annuels au 11 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Galway II S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015025912/11.

(150029985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

IHC Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 59.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IHC IMMOBILIEN A.G.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015025979/12.

(150029744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Hornet Holdings Ltd., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 200.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 173.490.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 janvier 2015 que:

- Monsieur Donald West a démissionné de ses fonctions en tant que Gérant de type A de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

- Monsieur John Taylor McCoy, né le 9 novembre 1978 à Columbus, Ohio, USA et résidant professionnellement au 2100 Crescent Avenue, Suite 200, Charlotte, 28207 Caroline du Nord, USA a été nommé Gérant de type A avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025949/17.

(150029699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Hikma Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.805.244,00.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 191.163.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 13 janvier 2015 que:

1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 13 janvier 2015, de son poste de son gérant de type B de la Société, a été acceptée.

2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 13 janvier 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025945/18.

(150029648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Immo-Bijoux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 104.114.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 9 mai 2014

L'Assemblée décide de remplacer au poste d'administrateur Monsieur Jean-François Collard par Monsieur Maurice Gesslott, domicilié Savy 157 à B-6600 Bastogne. Le mandat aura une durée de 6 ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2020.

De plus, l'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de 6 ans, les mandats d'administrateur de Madame Christine COLLARD, domicilié Savy, 157 à B-6600 Bastogne, et de Madame Delphine JACQUET, domiciliée Savy, 161 à B-6600 Bastogne. Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2020.

Elle décide également de renouveler, pour une durée de 6 ans, le mandat de Commissaire de la société Fiduciaire Internationale SA. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2020.

En outre, le Conseil d'Administration, à l'instant réuni, décide de renouveler pour une durée de 6 ans le mandat d'administrateur-délégué de Madame Christine COLLARD.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015025987/19.

(150029806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

M.F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue Ignace de la Fontaine.
R.C.S. Luxembourg B 42.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026075/10.

(150029933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Gain Capital Participations II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 141.312.

Monsieur Gert Reinhard JONKE a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour GAIN CAPITAL PARTICIPATIONS II S.A., SICAR
United International Management S.A.

Référence de publication: 2015025917/13.

(150029270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Glover International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 81.942.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 10 février 2015

En date du 10 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé de nommer comme dépositaire au sens de l'article 42 (1) et (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la société CAREY S.A., ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 743.

Extrait sincère et conforme
GLOVER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2015025929/15.

(150029577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Global Participations Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 107.126.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 09.02.2015

Le Conseil d'Administration de la société GLOBAL PARTICIPATIONS GROUP S.A., réuni le 09.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103178 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 09.02.2015.

Pour extrait conforme
La société

Référence de publication: 2015025928/16.

(150029377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Mekatom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 132.592.

—
Extrait de la résolution du gérant de la société tenu le 12 février 2015 à 9.00

Il a été décidé de nommer Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult» avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg (RCS Luxembourg B40312) comme dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Signature

Le gérant unique

Référence de publication: 2015026109/13.

(150029924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Munich Holdings II Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.807.815,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 171.633.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 janvier 2015 que:

- Monsieur Donald West a démissionné de ses fonctions en tant que Gérant de type A de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

- Monsieur John Taylor McCoy, né le 9 novembre 1978 à Columbus, Ohio, USA et résidant professionnellement au 2100 Crescent Avenue, Suite 200, Charlotte, 28207 Caroline du Nord, USA a été nommé Gérant de type A avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026093/17.

(150029719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Metalica Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 20, rue Portland.
R.C.S. Luxembourg B 56.834.

—
Extrait de la décision des associés du 2 janvier 2015

1. Les associés acceptent la démission de M. Louis FARNETI, né le 6 août 1951 à Dudelange, demeurant 41, rue Mathias Cungs à L-3446 Dudelange, de son poste de gérant technique de la société, et décident de le nommer gérant administratif pour une durée indéterminée.

2. Les associés acceptent la démission de M. Francesco ZEPPONI, né le 7 mai 1969 à Dudelange, demeurant 70-72A, Cité Emile Mayrisch à L-3855 Schifflange, de son poste de gérant administratif de la société et décident de le nommer gérant technique pour une durée indéterminée.

3. Les associés acceptent la démission de M. Sabatino DI BARTOLOMEO, né le 20 novembre 1967 à Mont-Saint-Martin, demeurant 5, rue du Général De Gaulle à F-54720 Lexy, de son poste de gérant administratif de la société et décident de le nommer gérant technique pour une durée indéterminée.

4. Les associés précisent le pouvoir de signature conféré aux gérants. Désormais, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle des gérants techniques ou par la signature conjointe d'un gérant technique et d'un gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015026110/24.

(150030088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Raso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7569 Mersch, 14, rue des Soeurs Franciscaines.

R.C.S. Luxembourg B 94.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026217/10.

(150030029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

PlaniGraph S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6738 Grevenmacher, 1, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 92.445.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026171/10.

(150029678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Medicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 30.408.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 02. Februar 2015

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat am 02. Februar 2015 beschlossen, in Ansehung des Gesetzes vom 28. Juli 2014 betreffend der Immobilisierung von Inhaberaktien, die Gesellschaft FIDUCIAIRE EUROLUX, société anonyme mit Sitz in 196, Rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 0034752, zur Verwahrstelle für die Inhaberaktien der Gesellschaft zu bestimmen.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2015026108/13.

(150029632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Nostra S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.035.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 février 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 12, rue des Champs, L-7435 Tuntange, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'assemblée générale du 13 février 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour NOSTRA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015026145/21.

(150029976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Selectra Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 179.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026950/9.

(150030871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Raso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7569 Mersch, 14, rue des Soeurs Franciscaines.
R.C.S. Luxembourg B 94.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026218/10.

(150030030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Onex Ait Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.193.152,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 191.639.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 janvier 2015 que:

- Monsieur Donald West a démissionné de ses fonctions en tant que Gérant de type A de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

- Monsieur John Taylor McCoy, né le 9 novembre 1978 à Columbus, Ohio, USA et résidant professionnellement au 2100 Crescent Avenue, Suite 200, Charlotte, 28207 Caroline du Nord, USA a été nommé Gérant de type A avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026148/17.

(150029726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Petercam Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 176.339.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 3 février 2015

En date du 3 février 2015, le Conseil d'Administration a décidé de désigner avec effet au 1^{er} février 2015 comme dépositaire immobilisation au sens de la loi «immobilisation» du 28 juillet 2014:

Petercam (Luxembourg) SA
1A, rue Pierre d'Aspelt
L-1142 Luxembourg
RCSL B22418

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Petercam Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015026169/18.

(150029305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Petrusse Securitisation SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.228.

—
Extrait rectificatif du dépôt n° L140165302 du 18 septembre 2014

Suite à une erreur, il convient de noter que, contrairement à ce qui a été enregistré le 18 septembre 2014 sous le numéro L140165302, le nom exact de l'administrateur nommé est Jan Vanhoutte et non Jan Vanhouette.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026170/12.

(150029628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Paragem Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.253.

—
Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Oshkordin German Viktorovich, gérant de catégorie B se situe désormais à 81 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 9 février 2015.

Luxembourg, le 12.02.2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Paragem Assets S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015026165/13.

(150029357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Noble Holding International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.311.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015026144/14.

(150029322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Puilaetco Dewaay Fund (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.288.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en date du 4 février 2015

Le conseil d'administration a nommé, avec effet au 13 février 2015, European Fund Administration, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.766, en tant que dépositaire au sens de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PUILAETCO DEWAAY FUND (L)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015026181/15.

(150029478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Printvenue Asia Holding S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.505.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Printvenue Asia Holding S.C.SP, a special limited partnership, executed on 26 January 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Asia Internet (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180455 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Printvenue Asia Holding S.C.SP (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 26 January 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Printvenue Asia Holding S.C.SP, einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 26 Januar 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Asia Internet (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 180455 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Printvenue Asia Holding S.C.SP (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen)

jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen.

Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 26 Januar 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015026175/76.

(150029927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Laurus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.892.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of January, before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Laurus S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 13,400 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192892 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 10, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 99 on January 14th, 2015. The articles of incorporation have not been amended since.

THERE APPEARED:

1. Partners Group Access 687 L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Scotland, having its registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Scotland and registered with the Registrar of Companies for Scotland under the number SL15925 (the Shareholder 1),

duly represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Northern Horizon Capital A/S, a limited liability company incorporated under the laws of Denmark having its registered office at Christian IX's Gade 2, 2nd floor, 1111 Copenhagen, Denmark, and registered with the Danish Commerce Agency under the number DK27599397 (the Shareholder 2 and together with the Shareholder 1, the Shareholders),

duly represented by Mister Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, signed ne varietur by the authorised representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders are the current shareholders of the Company;

II. All of the one million three hundred forty thousand (1,340,000) shares of the Company, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, representing the entire share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate on the agenda as hereinafter reproduced;

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening formalities;
2. Amendment to Section III and insertion of a new article 10 of the articles of association of the Company; and
3. Renumbering of the articles 10 to and including 17 of the articles of association of the Company.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Shareholders represented resolve to waive the convening notices as they consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend Section III and insert a new article 10 of the articles of association of the Company:

III. Management - Representation - Advisory Committee

Art. 10. Role, appointment and meetings of the Advisory Committee.

10.1 The advisory committee of the Company (the Advisory Committee) shall have no management powers or authority to bind the Board or the Company. All recommendations must be approved by the Board to become effective as decisions of the Board.

10.2 The Advisory Committee shall consist of at least six (6) members appointed by a resolution of the Shareholders, which also sets the term of their office. The members of the Advisory Committee will consist of at least three (3) members elected from a list of candidates put forward by the holders of Series 1 Shares and at least three (3) members elected from a list of candidates put forward by the holders of Series 2 Shares, unless otherwise decided by the Shareholders representing a majority of the share capital of the Company. Any change of the Advisory Committee composition, including but not limited to the removal of all members of the Advisory Committee and appointment of new members, shall be subject to majority vote at a Shareholders' meeting.

10.3 The Advisory Committee shall meet at least twice a year at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg. The meetings of the Advisory Committee shall be convened by the holders of Series 2 Shares or any member of the Advisory Committee representing the holders of Series 2 Shares with a fourteen (14) days prior written notice given to each member of the Advisory Committee. The Advisory Committee can validly deliberate and act if at least a majority of its members are present or represented. Resolutions of the Advisory Committee are validly taken by a simple majority of the members of the Advisory Committee present or represented, provided that the resolutions are supported by at least one member representing the holders of Series 1 Shares. Any member of the Advisory Committee may participate in any meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting. The minutes of the Advisory Committee's meetings shall be made available to the Shareholders in the interests of transparency.

Third resolution

The Shareholders resolve to renumber the articles 10 to and including 17 of the articles of association of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de janvier, par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale des associés (l'Assemblée) de Laurus S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxem-

bourg, disposant d'un capital social de EUR 13.400 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192892 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, datant du 10 décembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 99 en date du 14 janvier 2015.

ONT COMPARU:

1. Partners Group Access 687 L.P., une société régie par les lois de l'état d'Écosse, dont le siège social se situe à 50 Lothian Road, Festival Square, Edimbourg EH3 9WJ, Écosse, immatriculée au Registre des Sociétés d'Écosse sous le numéro SL15925 (l'Associé 1),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Northern Horizon Capital A/S, une société régie par les lois de l'état du Danemark, dont le siège social se situe à Christian IX's Gade 2, 2e étage, 1111 Copenhague, Danemark, immatriculée au Registre de Commerce Danois sous le numéro DK27599397, (l'Associé 2 et conjointement avec l'Associé 1, les Associés),

représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes minutes.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les Associés sont les associés actuels de la Société;

II. La totalité des un million trois cent quarante mille (1.340.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors correctement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de la Section III et introduction d'un nouvel article 10 dans les statuts de la Société;

3. Nouvelle numérotation des articles 10 à 17 inclus des statuts de la Société.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présent ou représenté à l'Assemblée, les Associés représentés décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier la Section III des Statuts et d'introduire un nouvel article 10 dans les statuts de la Société:

III. Gestion - Représentation - Comité Consultatif

Art. 10. Rôle, nomination et réunion du Comité Consultatif.

10.1 Le comité consultatif de la Société (le Comité Consultatif) n'a aucun pouvoir de gestion ou d'autorité pour lier le Conseil de gérance ou la Société. Toutes les recommandations doivent être approuvées par le Conseil de gérance pour entrer en vigueur en tant que décisions du Conseil de gérance.

10.2 Le Comité Consultatif est composé d'au moins six (6) membres nommés par une décision des Associés, celle-ci fixe également la durée de leur mandat. Les membres du Comité Consultatif comprendront au moins trois (3) membres désignés sur base d'une liste de candidats dressée par les détenteurs des Parts Sociales de Séries 1 et au moins trois (3) membres désignés sur base d'une liste de candidats dressée par les détenteurs des Parts Sociales de Séries 2, sauf en cas de décision contraire des Associés représentant une majorité du capital social de la Société. Tout changement dans la composition du Comité Consultatif, y compris mais non limité à la révocation de tous les membres du Comité Consultatif et la nomination de nouveaux membres, devra faire l'objet d'un vote majoritaire lors d'une assemblée générale des Associés.

10.3 Le Comité Consultatif se réunira au moins deux fois par an à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, qui devrait en principe se situer au Luxembourg. Les réunions du Comité Consultatif sont convoquées par les détenteurs des Parts Sociales de Séries 2 ou tout membre du Comité Consultatif représentant les détenteurs des Parts Sociales de Séries 2 par un avis écrit donné quatorze (14) jours au préalable à chaque membre du Comité Consultatif. Le Comité Consultatif peut valablement délibérer et agir si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Comité Consultatif sont valablement adoptées à la majorité simple des membres du Comité Consultatif présents ou représentés, étant entendu que le vote favorable d'au moins un membre représentant les détenteurs des Parts Sociales de Séries 1 sera requis. Tout membre du Comité Consultatif peut participer à toute réunion par conférence téléphonique ou par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler aux uns et aux autres. Une participation par ces

moyens équivalant à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue. Les minutes des réunions du Comité Consultatif devront être mises à la disposition des Associés dans un souci de transparence.

Troisième résolution

Les Associés décident de renuméroter les articles 10 à 17 inclus des statuts de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite au mandataire des parties comparantes, qui l'a signé avec le notaire instrumentant.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2743. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026033/164.

(150030042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Bureau Immobilier Stoffel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1354 Luxembourg, 19, allée Carmel.

R.C.S. Luxembourg B 194.475.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

1) SJ FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1354 Luxembourg, 19, Allée du Carmel, Ici représentée par son gérant unique Monsieur Jérôme STOFFEL, agent immobilier, demeurant à L-1354 Luxembourg, 19, allée du Carmel, né à Luxembourg, le 15 octobre 1982.

2) Monsieur Jérôme STOFFEL, prénommé, en nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- la promotion de toutes réalisations immobilières, l'exploitation d'une agence immobilière, plus spécialement l'achat, la mise en valeur, la gestion, la location et la vente d'immeubles bâtis et non-bâtis.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "BUREAU IMMOBILIER STOFFEL S.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

En cas de gérant unique, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs de signature seront déterminés par l'assemblée générale des associés/par l'associé unique lors de la nomination des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Dans le cas où la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital social sont souscrites comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1) SJ FINANCE S.à r.l., prénommée, Quatre-vingt-dix parts sociales | 90 |
| 2) Monsieur Jérôme STOFFEL, prénommé: Dix parts sociales | 10 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèce de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EURO) est dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Décisions des associés

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme STOFFEL, prénommé.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2. Le siège social est fixé à L-1354 Luxembourg, 19, Allée du Carmel.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. STOFFE. et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 4 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3449. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015024813/89.

(150028972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Polynt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.997,05.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.545.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of December,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Polynt Group S.à r.l. (previously named New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.545, incorporated under the name New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l. pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated November 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2506 of December 24, 2009 (the Company). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated December 31, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 888 of April 15, 2013.

THERE APPEARED:

1) New Chemicals Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 148.784,

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

2) Fiduciaria Centro Nord S.p.A., a public company limited by shares organized and existing under the laws of Italy, with registered office at 20, Via Duca d'Aosta, I-50129 Firenze, registered with the Registro Imprese Firenze - Milan, with Codice Fiscale n. 00265750471,

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

3) HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, and with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware under number 3991556,

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

4) HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, and with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered in Delaware under number 4337459,

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

being the shareholders of the Company (the Shareholders).

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The six million eight hundred and ninety-nine thousand seven hundred and five (6,899,705) shares of the Company, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) each, representing the entire share capital of the Company of an amount of sixty-eight thousand nine hundred and ninety-seven euro and five euro cents (EUR 68,997.05) are duly represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Amendment of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management and transfer of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders waive the convening notice, and consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend the corporate object of the Company and to subsequently amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management and transfer of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or

otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1.500.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Polynt Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.545, constituée sous la dénomination New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l. le 24 novembre 2009 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2506, du 24 décembre 2009 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 888, du 15 avril 2013.

ONT COMPARU:

1) New Chemicals Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.784,

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

2) Fiduciaria Centro Nord S.p.A., une société anonyme droit italien ayant son adresse au 20, Via Duca d'Aosta, I-50129, Florence, Italie, enregistrée sous le numéro d'entreprise 00265750471 (FCN),

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

3) HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 3991556 (HarbourVest International),

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

4) HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 4337459 (HarbourVest),

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

étant les associés de la Société (les Associés).

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les six millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent et cinq (6.899.705) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, qui représentent la totalité du capital social de la Société d'un montant de soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euro et cinq euro cents (EUR 68.997,05) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points qui sont à l'ordre du jour reproduits ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, la gestion et le transfert de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la société et, subséquemment, l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, la gestion et le transfert de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général

toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont évalués à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58781. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015026173/244.

(150029626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Lux GC S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 194.499.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "JUGLANS INVESTMENTS FUND S.CA.", établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155380,

dûment représentée par son gérant-associé commandité, la société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "JUGLANS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152660,

ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Marco CAFFA, dirigeant de société, né à Beyrouth (Liban), le 31 mai 1954, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de “LUX GC S.A.”, (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre chef et / ou pour le compte de tiers, l'achat et /ou l'acquisition, la vente, la détention, la construction, la gestion, l'administration, l'entretien et l'exploitation:

- de terrains et d'immeubles et de toute sorte de biens matériels et/ou immatériels;
- de matériel liée ou simplement connexe aux immeubles;
- de meubles, d'accessoires, d'équipements et autres;
- d'entreprises, y comprises les entreprises agricoles et/ou forestières et /ou dédiées à l'élevage d'animaux;
- de marques, de brevets, de know-how et plus en général de droits économiques de toutes sortes;
- de services.

La Société peut également procéder à l'exercice de toute autre activité liée à la terre, aux meubles, aux immeubles et aux droits de toute sorte.

A titre d'exemple et sans que la liste ci-dessous puisse être considérée limitative ou exhaustive, la Société peut, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre chef et / ou pour le compte de tiers:

- acheter et / ou acquérir, transformer, arranger, rénover, restaurer, développer, gérer, fabriquer et vendre et/ou échanger, même par fractions et / ou parts, immeubles et installations connexe tel que machines, équipements, biens meubles et droits de toutes sortes;
- acheter et / ou acquérir, gérer, vendre, échanger et également fractionner des terrains, des bâtiments en tout ou en partie, des droits sur le sol et le sous-sol, y compris les droits de développement et / ou d'exploitation, d'installations;
- acheter et / ou acquérir, gérer, vendre, échanger des machines, du matériel technique, des biens meubles et toute autre matériel liée ou connexe, directement ou indirectement aux biens immobiliers;
- gérer et /ou administrer des biens immobiliers ayant toute sorte de destination;
- exploiter, louer et /ou utiliser des biens meubles ou immeubles;
- fournir toute sorte de services liés, directement ou indirectement, à la propriété et /ou à la détention et / ou à l'utilisation de biens immobiliers, d'installations, de machines, de matériel et, plus en général, de biens meubles ayant une attention particulière aux secteurs de l'hébergement, des loisirs et des sports;
- gérer et administrer des biens meubles et immeubles telles que des hôtels, des motels, des restaurants, des bars, des agritourismes, des résidences, des appartements, des maisons de repos, des centres de loisirs, des centres de conférence et de congrès, des installations sportifs, des établissements balnéaires, des ports et autres similaires;
- concevoir, gérer et/ou administrer des activités commerciales et/ou productives avec une attention particulière aux activités du secteur alimentaire, de la restauration et de la distribution de produits laitiers et similaires;
- gérer et administrer des propriétés agricoles ou forestières;
- mettre en oeuvre, développer et améliorer la qualité et la quantité des récoltes, du bétail et des leurs produits;
- fournir toute sorte de conseils et d'assistance (financière, administrative, commerciale, etc.) dans les matières objet de l'activité d'entreprise;
- fournir des services de toute nature aux entreprises et aux privés regardant la gestion, l'administration, la logistique, l'industrialisation, le commerce et l'économie;
- réaliser et entretenir des installations technologiques, électriques, hydrauliques, thermiques, de production d'énergie avec attention particulière pour l'énergie renouvelable tel que biomasse, photovoltaïque, éoliens, etc...;
- développer et gérer toutes autres activités regardants et/ou liées à l'énergie renouvelable;
- rechercher et / ou embaucher du personnel subordonné et/ ou toute autre ressource humaine;
- exercer toute activité d'organisation et de réorganisation d'actifs et / ou d'entreprises;
- fournir tout service pour la réalisation, la gestion et l'administration de bureaux, d'entrepôts, de locaux industriels, artisanaux, résidentiels, commerciaux et de services, d'installations à ciel ouvert ou couvertes (aires, pique-nique, parking, garages, etc...);
- effectuer des études économiques et d'entreprise et les exploiter;
- concevoir, organiser et gérer des réseaux de franchise, soit comme franchisseur, soit comme franchisee, ouvrir des magasins en franchising au Luxembourg et ailleurs;
- effectuer des études techniques et financiers relatifs à des activités productrices et commerciales, avec attention particulière aux secteurs industriels, alimentaires, de la restauration, etc...;

- procéder à la production et à la fourniture de produits alimentaires et commerciaux en général;
- développer, acheter, acquérir, enregistrer, gérer, exploiter et vendre des brevets, des marques, du know-how et n'importe quelle procédé de réalisation et /ou de mise au point de produits et de service et commercialiser les produits et les services conséquent;
- réaliser et rédiger des études de faisabilité pour la réalisation d'investissements;
- mettre en oeuvre des programmes exécutifs de production et / ou de gestion;
- réaliser des campagnes de marketing, de publicité et plus en général d'activités promotionnelles;
- organiser des cours de formation, des réunions, des meetings, des conférences et des manifestations;
- effectuer des traitements de données;
- gérer et /ou permettre l'utilisation d'archives, de réseau informatiques, de centres de communications et /ou de traitement de données, de logiciels et de systèmes multimédias et interactifs;
- fournir des services de logistique, de stockage, d'emballage, de transport et de livraison;
- effectuer tout type d'activité en tant qu'agent, pourvoyeur d'affaires, représentant, mandataire et intermédiaire en général;
- fournir tout service relatif à l'activité technique, à la rédaction de projets et aux activités de consultant.

Pour la réalisation de l'objet social, la Société peut participer aux appels d'offre, soit publiques que privés et participer à des sociétés et/ou à des regroupements d'entreprises, même temporaire, sous quelle forme que ce soit.

En plus et toujours pour parvenir à la réalisation de l'objet social, la Société peut faire aussi toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, bancaires, actives et passives pouvant se rapporter, directement ou indirectement aux activités ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Elle peut donc acquérir des droits et des participations dans d'autres sociétés ou entreprises, nouvellement créées ou existantes, dont les objets sont similaires ou connexe au sien, peut accorder des garanties, des avals et permettre l'inscription d'hypothèques sur les immeubles de la société, même pour garantir les obligations assumées par des tiers en faveur des Instituts de Crédit, des banques et des sociétés financières.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de

la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "JUGLANS INVESTMENTS FUND S.C.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Marco CAFFA, dirigeant de société, né à Beyrouth (Liban), le 31 mai 1954, demeurant à L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) Mohammed KARA, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue,, est nommé commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant légal de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. CAFFA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026069/323.

(150029780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Pure Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 194.513.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the thirtieth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing Luxembourg, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting PURE Finance, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 62496123,

here represented by Ms Cécile BERTHEL, residing professionally at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on January 29th, 2015.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "PURE Finance S.A." (the "Company") qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22nd, 2004 on securitisations (hereafter the "Securitisation Law").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of, amongst others, risks associated to receivables and related assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may also carry out transactions permitted by the Securitisation Law through the issuance of shares.

The Company does not intend to issue transferable securities on a continuous basis to the public as provided by the Securitisation Law.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares of EUR 10 (ten euro) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

A register of the registered shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

All bearer share certificates must be deposited with a depository appointed by the board of directors. The board of directors informs the shareholders on the appointment and change of the depository within fifteen business days. The

decision to appoint or change the depository is filed and published in accordance with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depository.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depository in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depository of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depository provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three (3) members. If the share capital of the Company is owned by a single shareholder, the Company may be managed by a single shareholder.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six (6) years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances either by the sole signature of the sole director or in case of several directors by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st of each year at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The Company takes the engagement that any excess of the annual profits shall be distributed to the shareholder(s) at the latest within five (5) years following declaration by the general meeting of the net profit of the relevant year.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on December 31st, 2015.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2016.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting PURE Finance	3,100 shares
TOTAL	3,100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31.000 (thirty-one thousand euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following are appointed directors:

- Mr. Hinnerk Koch, born in Bremen, Germany on March 15th, 1963 and having his professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Alain KOCH, born in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg on August 18th, 1965 and having his professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

- Mrs Danielle DELNOIJE, born in Sittard, the Netherlands on February 14th, 1974 and having her professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. The directors terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in May 2020.

4. The registered office of the Company is established at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente janvier.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting PURE Finance, une fondation dûment constitué et existant valablement selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands, et enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 62496123,

ici représentée par Madame Cécile BERTHEL, demeurant professionnellement au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 29 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la «Société»):

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "PURE Finance S.A." (la «Société») étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura pour objet la titrisation des risques liés à, entre autres, des créances et d'autres actifs associés au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, charges ou grever par le biais d'autres sûretés ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toute action nécessaire ou utile pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société peut effectuer aussi des transactions compatibles avec la Loi sur la Titrisation par l'émission des actions.

La Société n'a pas l'intention d'émettre des valeurs mobilières sur une base continue pour le public, tel que prévu par la Loi sur la Titrisation.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit à la constitution est fixé à 31.000.- EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10.- EUR (dix euros) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

Un registre de(s) actionnaire(s) nominatifs de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de quinze (15) jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant le dépositaire devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès du dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire au porteur, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus jusqu'au dépôt des certificats d'action au porteur.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins. Si le capital de la Société est détenu par un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur,
- (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) Il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances soit par la seule signature de l'administrateur unique ou en cas de plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 31 mai de chaque année à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi luxembourgeoise et la pratique comptable applicable), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

La Société s'engage à distribuer à/aux actionnaire(s) le solde des bénéfices annuels au plus tard cinq (5) années après la déclaration par l'assemblée générale du bénéfice net d'un exercice.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du avant-dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

Stichting PURE Finance	3.100 actions
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de 31.000.- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 1.500.- EUR (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Hinnerk KOCH, né à Brême (Allemagne) le 15 mars 1963 et ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Alain KOCH, né à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 18 août 1965 et ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
- Madame Danielle DELNOIJE, née à Sittard (Pays-Bas) le 14 février 1974 et ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

4. Le siège social de la Société est fixé au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Berthel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2862. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015026200/417.

(150030098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Sidewinder S.à.r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 2, Schmattegaessel.

R.C.S. Luxembourg B 194.503.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den neunten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Jan LUX, Diplom-Kaufmann, geboren in Leipzig (Deutschland), am 6. Januar 1970, wohnhaft in L-5451 Stadtbredimus, 2, Schmattegaessel.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I. - Begriffsbestimmungen

"Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze;

"SPF-Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF");

"Satzungen": bedeutet die Statuten der Gesellschaft.

Titel II. - Bezeichnung - Dauer - Zweck - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Sidewinder S.à r.l., S.P.F... („die Gesellschaft“) gegründet, qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, („société de patrimoine familial", abgekürzt "SPF"), welche durch gegenwärtige Satzungen, sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten

- (i) Finanzzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Stadtbredimus (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung der/des Gesellschafter(s) an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann innerhalb der gleichen Gemeinde durch einen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Titel III. - Kapital - Anteile - Investoren

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in zwei tausend fünf hundert (2.500) Anteile zu einem Nennwert von je fünf Euro (5,- EUR).

Die Anteile werden von Investoren gehalten, welche hiernach umfassender bezeichnet sind.

Ein Investor im Sinne dieses Gesetzes ist

- a) eine natürliche Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) eine Vermögensstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) eine Zwischenperson, die auf Rechnung der unter den vorgenannten Punkten a) oder b) dieses Artikels bezeichneten Investoren handelt.

Jeder Investor muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der SPF eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Titel IV. - Verwaltung

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Titel V. - Abstimmungen der Gesellschafterversammlungen

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen. Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, welche mehr als die Hälfte der Anteile vertreten, akzeptiert werden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen, werden durch die Mehrheit der Gesellschafter gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Titel VI. - Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Titel VII. - Auflösung - Liquidation

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt, welcher kein Gesellschafter sein muss und welcher von den Gesellschaftern ernannt wird, die seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Titel VIII. - Schlussbestimmung - Anwendbares Recht

Art. 18. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend der Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen („société de patrimoine familial“, abgekürzt "SPF"), finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Jan LUX, vorgenannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Beschlussfassung Durch den Alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der eingangs erwähnte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, in seiner Eigenschaft als Alleingesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5451 Stadtbredimus, 2, Schmattegaessel.
- 2) Als Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Jan LUX, Diplom-Kaufmann, geboren in Leipzig (Deutschland), am 6. Januar 1970, wohnhaft in L-5451 Stadtbredimus, 2, Schmattegaessel.

- 3) Die Gesellschaft wird rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jan LUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2015. Relation GAC/2015/1140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015026242/129.

(150029781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Actrap SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 55.638.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 04.02.2015

Le Conseil d'Administration de la société ACTRAP S.A., réuni le 04.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103178 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 04.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015025684/16.

(150029722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

PSP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 616.579,60.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.105.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of January.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders PSP Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 173105, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch on 27 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 48 of 9 January 2013, the articles of incorporation have been amended on 7 January 2015 by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of the undersigned notary, not yet published with the Mémorial C.

The meeting was presided by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Thomas Lugez, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II.) It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda:

1. To restructure the issued share capital of the Company by:

A. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand Pounds Sterling and thirty-four pence (GBP 13,000.34) to five hundred twenty thousand and thirteen Pounds Sterling and sixty pence (GBP 520,013.60) by the issue of fifty million seven hundred and one thousand three hundred twenty six (50,701,326) shares of a nominal value of one penny Sterling (GBP 0.01) each (together the "New Shares"), for a total subscription price of five hundred and seven thousand and thirteen Pounds Sterling and twenty-six pence (GBP 507,013.26) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by the shareholders; payment of the Subscription Price paid out of the share premium account of the Company; allocation to the share capital.

B. changing the nominal value of the shares from one penny (GBP 0.01) to forty pence (GBP 0.40) and so that the share capital of the Company of an amount of five hundred twenty thousand and thirteen Pounds Sterling and sixty pence (GBP 520,013.60) shall be represented by one million three hundred thousand and thirty-four shares (1,300,034) each having a nominal value of forty pence (GBP 0.40).

C. creating seven (7) different classes of shares, namely the ordinary shares and the classes A shares, B shares, C shares, D shares, E shares and F shares and determining the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth below;

D. reclassifying all the one million three hundred thousand and thirty-four (1,300,034) existing shares of the Company as follows:

Shareholders	Number of shares
Providence VII Global Holdings L.P.	116,778 class A shares; 116,778 class B shares; 116,778 class C shares; 116,778 class D shares; 116,778 class E shares and 20,781 class F shares
Providence Private Equity Partners VII-A L.P.	134,293 class A shares; 134,293 class B shares; 134,293 class C shares; 134,293 class D shares; 134,293 class E shares and 23,898 class F shares
Total	251,071 class A shares; 251,071 class B shares; 251,071 class C shares; 251,071 class D shares; 251,071 class E shares and 44,679 class F shares

E. increasing the issued share capital of the Company from its current amount of five hundred twenty thousand and thirteen Pounds Sterling and sixty pence (GBP 520,013.60) to six hundred sixteen thousand five hundred seventy-nine Pounds Sterling and sixty pence (GBP 616,579.60) by the issue of (i) thirty-five thousand and twenty-three (35,023) ordinary shares and (ii) two hundred and six thousand three hundred ninety-two (206,392) class F shares of a nominal value of forty pence (GBP 0.40) each (together the “New Shares”), for a total subscription price of two hundred twenty thousand four hundred and one Pounds Sterling and twenty pence (GBP 220,401.20) (the “Subscription Price”); subscription to the New Shares by the shareholders; payment of the Subscription Price by the shareholders by way of a contribution in cash; allocation of the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued of an amount of ninety-six thousand five hundred sixty Pounds Sterling (GBP 96,566) to the share capital and an aggregate amount of one hundred twenty-three thousand eight hundred thirty-five Pounds Sterling and twenty pence (GBP 123,835.20) to the freely distributable share premium account of the Company.

2. To amend and restate articles 5 and 13 of the articles of association of the Company, and to add a second paragraph in article 14 and a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the classes of shares, the rights and obligations thereof and reflect the increase of the share capital of the Company as set forth below:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at six hundred sixteen thousand five hundred seventy-nine Pounds Sterling and sixty pence (GBP 616,579.60) divided into:

- thirty-five thousand and twenty-three (35,023) ordinary shares ordinary shares;
- two hundred fifty-one thousand and seventy-one (251,071) class A shares,
- two hundred fifty-one thousand and seventy-one (251,071) class B shares,
- two hundred fifty-one thousand and seventy-one (251,071) class C shares,
- two hundred fifty-one thousand and seventy-one (251,071) class D shares,
- two hundred fifty-one thousand and seventy-one (251,071) class E shares,
- two hundred fifty-one thousand and seventy-one (251,071) class F shares,

each being a “share” and all being the “shares”, each with a nominal value of forty pence Sterling (GBP 0.40) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

5.2 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

5.3 Repurchase

5.3.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more Classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

5.3.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

5.3.3 Each Class of shares may only be repurchased within the respective Class Periods and gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the Class of shares relates pursuant to the present article:

- the period for Class A shares is the period starting on 30 January 2015 and ending no later than 31 December 2015 (the «Class A Period»);
- the period for Class B shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending no later than 31 December 2016 (the «Class B Period»);

- the period for Class C shares is the period starting on the day after the Class B and ending no later than 31 December 2017 (the «Class C Period»);
- the period for Class D shares is the period starting on the day after the Class C and ending no later than 31 December 2018 (the «Class D Period»);
- the period for Class E shares is the period starting on the day after the Class D and ending no later than 31 December 2019 (the «Class E Period»); and
- the period for Class F shares is the period starting on the day after the Class E and ending no later than 31 December 2020 (the «Class F Period»).

5.3.4 In the event a Class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class F Period and the Classes of shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.3.3 shall come in the order of Class A to Class F (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a Class of shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such Class of shares and shall continue to end on the day such as initially defined above.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article Erreur Source du renvoi introuvable.), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Cancellation Amount as determined by the general meeting of members) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.4.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2 The Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of members and approved by the general meeting of the members of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. For the avoidance of doubt, the board can choose at its sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves/share premium either in part or in totality. The Cancellation Amount for each of the Classes F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class unless otherwise resolved by a resolution of the general meeting of the members of the Company in the manner provided for an amendment of the articles of association provided however that the Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount or than the Available Liquidities.

5.4.3 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. The Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.”

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the annual net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of the members of the Company in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3 The general meeting of the members may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4 The share premium account, if any, may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.5 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid (or accrued) as follows:

- (i) Each ordinary share shall entitle to a dividend in an amount not less than zero point seventy per cent (0.70%) per annum of the nominal value of such share, then,
- (ii) each Class A share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iii) each Class B share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,

(iv) each Class C share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,

(v) each Class D share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share,

(vi) each Class E share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share,

(vii) each Class F share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, and (viii) the balance of the total distributed amount shall be allocated pro rata in its entirety to the holders of the Classes of shares in issue upon a decision of the general meeting of the shareholders of the Company.”

Second paragraph added to article 14 of the articles of association

“After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the members in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.”

“ Art. 18. Definitions.

Available Amount	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any share premium or any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association, each time as set out in the relevant Interim Accounts and (iii) the profit entitlement of the Classes of shares as provided for under article 13.5 (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PE)$ <p>Whereby: AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable share premium and any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association. PE = the profit entitlement of the Classes of shares as provided for under article 13.5</p>
Available Liquidities	<p>means (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of any other kind held by the Company.</p>
Cancellation Amount	<p>Means an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount or the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).</p>
Classes	<p>means the class A shares, the class B shares, the Class C shares, the Class D shares, the Class E shares and the Class F shares, and each of the Classes, a “Class”.</p>
Class Period	<p>means the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period and the Class F Period.</p>
Interim Accounts	<p>means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.</p>
Interim Account Date	<p>means the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of shares.</p>

After consideration the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand Pounds Sterling and thirty-four pence (GBP 13,000.34) to five hundred twenty thousand and thirteen Pounds Sterling and sixty pence (GBP 520,013.60) by the issue of fifty million seven hundred and one thousand three hundred twenty six (50,701,326) shares of a nominal value of one penny Sterling (GBP 0.01) each (the “New Shares”) for a total aggregate subscription price of five hundred and seven thousand and thirteen Pounds Sterling and twenty-six pence (GBP 507,013.26) (the “Subscription Price”) paid out of the share premium account of the Company as follows:

Shareholders	Number of shares subscribed	Amount of payment out of the share premium account of the Company GBP
Providence VII Global Holdings L.P., prenamed	23,582,169 shares	GBP 235,821.69
Providence Private Equity Partners VII-A L.P., prenamed	27,119,157 shares	GBP 271,191.57
Total	50,701,326 shares	GBP 507,013.26

The Meeting resolved to change the nominal value of the shares from one penny (GBP 0.01) to forty pence (GBP 0.40) and so that the share capital of the Company of an amount of five hundred twenty thousand and thirteen Pounds Sterling and sixty pence (GBP 520,013.60) shall be represented by one million three hundred thousand and thirty-four shares (1,300,034) each having a nominal value of forty pence (GBP 0.40).

The Meeting resolved to create seven (7) different classes of shares, namely the ordinary shares and the classes A shares, B shares, C shares, D shares, E shares and F shares and to determine the rights and obligations thereof by amending the articles of association as set forth in item 2. of the agenda.

The Meeting resolved to reclassify all the one million three hundred thousand and thirty-four (1,300,034) existing shares of the Company as follows:

Shareholders	Number of shares
Providence VII Global Holdings L.P., prenamed	116,778 class A shares; 116,778 class B shares; 116,778 class C shares; 116,778 class D shares; 116,778 class E shares and 20,781 class F shares
Providence Private Equity Partners VII-A L.P., prenamed	134,293 class A shares; 134,293 class B shares; 134,293 class C shares; 134,293 class D shares; 134,293 class E shares and 23,898 class F shares
Total	251,071 class A shares; 251,071 class B shares; 251,071 class C shares; 251,071 class D shares; 251,071 class E shares and 44,679 class F shares

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of five hundred twenty thousand and thirteen Pounds Sterling and sixty pence (GBP 520,013.60) to six hundred sixteen thousand five hundred seventy-nine Pounds Sterling and sixty pence (GBP 616,579.60) by the issue of (i) thirty-five thousand and twenty-three (35,023) ordinary shares and (ii) two hundred and six thousand three hundred ninety-two (206,392) class F shares of a nominal value of forty pence (GBP 0.40) each (together the “New Shares”), for a total aggregate subscription price of two hundred twenty thousand four hundred and one Pounds Sterling and twenty pence (GBP 220,401.20) (the “Subscription Price”) paid by the Shareholders as follows:

Shareholders	Number of shares subscribed	Amount of contribution in cash in GBP
Providence VII Global Holdings L.P.	16,290 ordinary shares, 95,997 class F shares	GBP 102,513 of which GBP 57,598.20 to be allocated to the share premium account of the Company
Providence Private Equity Partners VII-A L.P.	18,733 ordinary shares, 110,395 class F shares	GBP 117,888.20 of which GBP 66,237 to be allocated to the share premium account of the Company
Total	35,023 ordinary shares, 206,392 class F shares	GBP 220,401.20 of which GBP 123,835.20 to be allocated to the share premium account of the Company

Evidence of the payment of the Subscription Price to the Company was shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued of an amount of ninety-six thousand five hundred sixty Pounds Sterling (GBP 96,566.-) to the share capital and an aggregate amount of one hundred twenty-three thousand eight hundred thirty-five Pounds Sterling and twenty pence (GBP 123,835.20) to the freely distributable share premium account of the Company.

Second resolution

The Meeting resolved to amend and restate articles 5 and 13 of the articles of association of the Company and to add a second paragraph in article 14 and a new article 17 in the articles of association of the Company in order to provide for the above resolutions and the classes of shares, the rights and obligations thereof in the form set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand three hundred Euro (€ 2,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de PSP Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173105, constituée le 27 novembre 2012 par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 48 du 9 janvier 2013; les statuts ont été modifiés le 7 janvier 2015 par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Me Thomas Lugez, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le(s) mandataire(s), la présidente, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement. Resteront annexées au présent acte les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les parties présentes.

II.) Il appert de cette liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Restructuration du capital social émis de la Société par:

A. l'augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de treize mille livres sterling et trente-quatre pence (13.000,34 GBP) à cinq cent vingt mille treize livres sterling et soixante pence (520.013,60 GBP) par l'émission de cinquante millions sept cent un mille trois cent vingt-six (50.701.326) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de cinq cent sept mille treize livres sterling et vingt-six pence (507.013,26 GBP) (le «Prix de Souscription»); souscription des Nouvelles Parts Sociales par les associés; paiement du Prix de Souscription payé à partir du compte de prime d'émission de la Société; affectation au capital social.

B. la modification de la valeur nominale des parts sociales afin de la porter d'un penny (0,01 GBP) à quarante pence (0,40 GBP) et afin que le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt mille treize livres sterling et soixante pence (520.013,60 GBP) soit représenté par un million trois cent mille trente-quatre (1.300.034) parts sociales d'une valeur nominale de quarante pence (0,40 GBP) chacune.

C. la création de sept (7) classes différentes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F, et la détermination des droits et obligations de ces dernières en modifiant les statuts comme ci-dessous;

D. la reclassification de l'ensemble des un million trois cent mille trente-quatre parts sociales (1.300.034) parts sociales existantes de la Société comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Providence VII Global Holdings L.P.	116.778 parts sociales de classe A, 116.778 parts sociales de classe B, 116.778 parts sociales de classe C, 116.778 parts sociales de classe D, 116.778 parts sociales de classe E et 20.781 parts sociales de classe F
Providence Private Equity Partners VII-A L.P.	134.293 parts sociales de classe A, 134.293 parts sociales de classe B, 134.293 parts sociales de classe C, 134.293 parts sociales de classe D, 134.293 parts sociales de classe E et 23.898 parts sociales de classe F
Total	<u>251.071 parts sociales de classe A,</u> 251.071 parts sociales de classe B, 251.071 parts sociales de classe C, 251.071 parts sociales de classe D, 251.071 parts sociales de classe E et 44.679 parts sociales de classe F

E. l'augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de cinq cent vingt mille treize livres sterling et soixante pence (520.013,60 GBP) à six cent seize mille cinq cent soixante-dix-neuf livres sterling et soixante pence (616.579,60 GBP) par l'émission de (i) trente-cinq mille vingt-trois (35.023) parts sociales ordinaires et (ii) deux cent six mille trois cent quatre-vingt-douze (206.392) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de quarante pence (0,40 GBP) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de deux cent vingt mille quatre cent une livres sterling et vingt pence (220.401,20 GBP) (le «Prix de Souscription»); souscription des Nouvelles Parts Sociales par les associés; paiement du Prix de Souscription par les associés au moyen d'un apport en numéraire; attribution du montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises d'un montant de quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-six livres sterling (96.566,-GBP) au capital social et un montant total de cent vingt-trois mille huit cent trente-cinq livres sterling et vingt pence (123.835,20 GBP) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

2. Modification et refonte des articles 5 et 13 des statuts de la Société, et ajout d'un second paragraphe à l'article 14 et d'un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de prévoir les classes de parts sociales, les droits et obligations de celles-ci et refléter l'augmentation du capital social de la Société comme ci-dessous:

“ Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à six cent seize mille cinq cent soixante-dix-neuf livres sterling et soixante pence (616.579,60 GBP) divisé en:

- trente-cinq mille vingt-trois (35.023) parts sociales ordinaires;
- deux cent cinquante et un mille soixante et onze (251.071) parts sociales de classe A,
- deux cent cinquante et un mille soixante et onze (251.071) parts sociales de classe B,
- deux cent cinquante et un mille soixante et onze (251.071) parts sociales de classe C,
- deux cent cinquante et un mille soixante et onze (251.071) parts sociales de classe D,
- deux cent cinquante et un mille soixante et onze (251.071) parts sociales de classe E,
- deux cent cinquante et un mille soixante et onze (251.071) parts sociales de classe F,

chacune étant une «part sociale» et toutes étant les «parts sociales», chacune ayant une valeur nominale de quarante pence (0,40 GBP) et les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.

5.2 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Rachat

5.3.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition que cette annulation porte sur l'intégralité d'une ou de plusieurs Classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) Classe(s).

5.3.2 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de parts sociales, les détenteurs de parts sociales de la (des) Classe(s) annulée(s) et rachetée(s) recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la (des) Classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.3.3 Chaque Classe de parts sociales peut être seulement rachetée dans les Périodes de Classe respectives et donne à leur détenteur, proportionnellement à leur participation dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, droit au Montant Disponible pour la période considérée à laquelle la Classe de parts sociales se rapporte en vertu du présent article:

- la période pour les parts sociales de Classe A est la période commençant le 30 janvier 2015 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la «Période de Classe A»);
- la période pour les parts sociales de Classe B est la période commençant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la «Période de Classe B»);
- la période pour les parts sociales de Classe C est la période commençant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la «Période de Classe C»);
- la période pour les parts sociales de Classe D est la période commençant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la «Période de Classe D»);
- la période pour les parts sociales de Classe E est la période commençant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la «Période de Classe E»); et
- la période pour les parts sociales de Classe F est la période commençant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la «Période de Classe F»);

5.3.4 Dans le cas où une Classe de parts sociales n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe auront droit, dans le cas d'un rachat et d'une annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période»), laquelle commencera le jour suivant la dernière Période de Classe en date (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période précédente d'une autre classe) et se terminera au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour suivant la Période de Classe F et les Classes de parts sociales non rachetées et non annulées dans leur Période conformément à l'article 5.3.3 viendront dans l'ordre allant de la Classe A à la Classe F (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée auparavant).

Afin d'éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une Classe de parts sociales interviendraient avant le dernier jour de sa Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) respective, la Période de Classe (ou, le cas échéant, Nouvelle Période) suivante commencera le jour suivant le rachat et l'annulation de cette Classe de parts sociales et se poursuivra pour se terminer le jour tel qu'initialement déterminé ci-dessus.

5.3.5 En cas de réduction de capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), cette Classe de Parts Sociales donnera droit aux détenteurs de celles-ci proportionnellement à leur participation dans cette classe au Montant Disponible (sans toutefois dépasser le Montant d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée de parts sociales recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe concernée détenue par eux et annulée.

5.3.6 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la Classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

5.3.7 Le Montant d'Annulation devra être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Afin d'éviter tout doute, le conseil peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation les réserves librement distribuables/la prime d'émission en tout ou partie. Le Montant d'Annulation pour chacune des Classes F, E, D, C, B et A devra être le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de ladite Classe à moins qu'il n'en soit décidé autrement par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société de la manière prévue pour la modification des statuts sous réserve toutefois que le Montant d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible ou aux Liquidités Disponibles.

5.3.8 Au moment du rachat et de l'annulation des parts sociales de la Classe concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale deviendra due et payable par la Société. La Société peut honorer son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.»

« Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés de la Société conformément aux dispositions énoncées ci-après.

13.3 L'assemblée générale des associés peut décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par les gérants ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi, conformément aux dispositions énoncées ci-après.

13.4 Le compte de prime d'émission, le cas échéant, peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions énoncées ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.5 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé (ou capitalisé) comme suit:

(ix) Chaque part sociale ordinaire aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante-dix pour cent (0,70%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(x) chaque part sociale de Classe A (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(xi) chaque part sociale de Classe B (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(xii) chaque part sociale de Classe C (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite, (xiii) chaque part sociale de Classe D (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(xiv) chaque part sociale de Classe E (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, ensuite,

(xv) chaque Part Sociale de Classe F (le cas échéant) aura droit à un dividende d'un montant qui ne peut être inférieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale, et

(xvi) le solde du montant total distribué devra être alloué au prorata dans son intégralité aux détenteurs des Classes de parts sociales émises sur décision de l'assemblée générale des associés de la Société.»

Second paragraphe ajouté à l'article 14 des statuts

«Après paiement de l'ensemble des dettes et de toute charge à l'encontre de la Société et des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés conformément aux, et de manière à atteindre sur une base globale le même résultat économique que les, règles de distribution définies pour les distributions de dividendes.»

« Art. 18. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission ou toute réserve librement distribuable et (ii), le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de parts sociales devant être annulée mais diminué de (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toute somme à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés et (iii) la participation bénéficiaire des Classes de parts sociales telle que prévue à l'article 13.5, de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + OL + PB)$$

Où:

MD= Montant Disponible

BN= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

PE= toute prime d'émission librement distribuable et toute réserve librement distribuable

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P= pertes (y compris les pertes reportées)

OL = toute somme à porter en réserve(s) en vertu des obligations de la loi ou des statuts.

PB = la participation bénéficiaire des Classes de parts sociales telle que prévue à l'article 13.5

Liquidités Disponibles

signifie (i) toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces sur des dépôts à terme dont l'échéance résiduelle dépasse six (6) mois), (ii) tout instrument du marché monétaire facilement négociable, toute obligation et tout titre obligataire, et toute créance qui selon le conseil de gérance sera payée à la Société à court terme moins toute dette ou autre créance de la Société devant être remboursée dans les six (6) mois au plus tard déterminée sur la base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période, le cas échéant) concernée et (iii) tout actif tel que des actions, parts ou titres de toute autre nature détenus par la Société.

Montant d'Annulation

Signifie un montant ne dépassant pas le Montant Disponible se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période, le cas échéant) concernée, à condition que ce

Montant d'Annulation ne puisse pas être supérieur au Montant Disponible ou aux Liquidités Disponibles se rapportant à la Période de Classe (ou Nouvelle Période) concernée.

Classes	signifie les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F, et chacune des Classes, une «Classe».
Période de Classe	signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E et la Période de Classe F.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date intervenant au plus tôt trente (30) jours et au plus tard dix (10) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de parts sociales concernée.

Après considération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de treize mille livres sterling et trente-quatre pence (13.000,34 GBP) à cinq cent vingt mille treize livres sterling et soixante pence (520.013,60 GBP) par l'émission de cinquante millions sept cent un mille trois cent vingt-six (50.701.326) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de cinq cent sept mille treize livres sterling et vingt-six pence (507.013,26 GBP) (le «Prix de Souscription») payé à partir du compte de prime d'émission de la Société comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales souscrites	Montant du paiement à partir du compte de prime d'émission de la Société GBP
Providence VII Global Holdings L.P.	23.582.169 parts sociales	235.821,69 GBP
Providence Private Equity Partners VII-A L.P.	27.119.157 parts sociales	271.191,57 GBP
Total	50.701.326 parts sociales	507.013,26 GBP

L'Assemblée a décidé de modifier la valeur nominale des parts sociales afin de la porter d'un penny (0,01 GBP) à quarante pence (0,40 GBP) et afin que le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt mille treize livres sterling et soixante pence (520.013,60 GBP) soit représenté par un million trois cent mille trente-quatre (1.300.034) parts sociales d'une valeur nominale de quarante pence (0,40 GBP) chacune.

L'Assemblée à décider de créer sept (7) classes différentes de parts sociales, à savoir les parts sociales ordinaires et les parts sociales de classe A, les parts sociales de classe B, les parts sociales de classe C, les parts sociales de classe D, les parts sociales de classe E et les parts sociales de classe F, et de déterminer les droits et obligations de ces dernières en modifiant les statuts comme énoncé au point 2. de l'ordre du jour.

L'Assemblée à décider de reclasser l'ensemble des un million trois cent mille trente-quatre parts sociales (1.300.034) parts sociales existantes de la Société comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Providence VII Global Holdings L.P.	116.778 parts sociales de classe A, 116.778 parts sociales de classe B, 116.778 parts sociales de classe C, 116.778 parts sociales de classe D, 116.778 parts sociales de classe E et 20.781 parts sociales de classe F
Providence Private Equity Partners VII-A L.P.	134.293 parts sociales de classe A, 134.293 parts sociales de classe B, 134.293 parts sociales de classe C, 134.293 parts sociales de classe D, 134.293 parts sociales de classe E et 23.898 parts sociales de classe F
Total	251.071 parts sociales de classe A, 251.071 parts sociales de classe B, 251.071 parts sociales de classe C, 251.071 parts sociales de classe D, 251.071 parts sociales de classe E

et 44.679 parts sociales de classe F

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de cinq cent vingt mille treize livres sterling et soixante pence (520.013,60 GBP) à six cent seize mille cinq cent soixante-dix-neuf livres sterling et soixante pence (616.579,60 GBP) par l'émission de (i) trente-cinq mille vingt-trois (35.023) parts sociales ordinaires et (ii) deux cent six mille trois cent quatre-vingt-douze (206.392) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de quarante pence (0,40 GBP) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de deux cent vingt mille quatre cent une livres sterling et vingt pence (220.401,20 GBP) (le «Prix de Souscription») payé par les Associés comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales souscrites	Montant de l'apport en numéraire en GBP
Providence VII Global Holdings L.P.	16.290 parts sociales ordinaires, 95.997 parts sociales de classe F	102.513 GBP dont 57.598,20 GBP devant être affectés au compte de prime d'émission de la Société
Providence Private Equity Partners VII-A L.P.	18.733 parts sociales ordinaires, 110.395 parts sociales de classe F	117.888,20 GBP dont 66.237 GBP devant être affectés au compte de prime d'émission de la Société
Total	35.023 parts sociales ordinaires, 206.392 parts sociales de classe F	220.401,20 GBP dont 123.835,20 GBP devant être affectés au compte de prime d'émission de la Société

Preuve du paiement du Prix de Souscription à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'attribuer le montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises d'un montant de quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-six livres sterling (96.566 GBP) au capital social et un montant total de cent vingt-trois mille huit cent trente-cinq livres sterling et vingt pence (123.835,20 GBP) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre les articles 5 et 13 des statuts de la Société, et d'ajouter un second paragraphe à l'article 14 et un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de prévoir les résolutions ci-dessus et les classes de parts sociales, les droits et obligations de celles-ci comme énoncé au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement deux mille trois cents euros (2.300,- €).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les personnes comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, Lugez, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3147. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015022030/603.

(150025069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

King & Wood Mallesons, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.704.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 23 janvier 2015

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2015, il a été décidé de:

- changer de la forme sociale de la Société de sa forme actuelle de société en commandite spéciale en une société en commandite simple avec maintien de la personnalité morale;
- de procéder à une refonte la convention de commandite de la Société.

Extrait de la convention de commandite modifiée et redressée de la société du 23 janvier 2015

Dénomination sociale	King & Wood Mallesons
Forme légale	société en commandite simple
Siège social	41 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Nom des associés solidaires (associé commandité)	King & Wood Mallesons GP, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41 boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous numéro B 187493.
Objet social	L'objet social de la Société est d'exercer la profession d'avocat au Luxembourg telle que définie dans l'article 34 de la loi du 10 août 1991 régissant la profession d'avocat et modifiée par l'article 11.3 du règlement et déontologie du barreau de Luxembourg.
Nom du gérant	King & Wood Mallesons GP
Pouvoir de signature du gérant	King & Wood Mallesons GP est chargé de la gestion et du contrôle des activités et des affaires de la Société, conformément l'objet social de la Société.
Date de commencement	23 janvier 2015
Date de fin	La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Suit la version anglaise de l'extrait de la convention de commandité.

Extract of the amended and restated limited partnership agreement dated 23 January 2015

Name of the Partnership	King & Wood Mallesons
Form of the Partnership	Simple Limited Partnership (société en commandite simple)
Registered office	41 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
Name of the shareholders with joint and several liability	King & Wood Mallesons GP, a private limited company, une société a responsabilité limitée, having its registered office at 41 boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 187493.
Purpose of the Partnership	The Partnership is established to exercise collectively the legal profession in Luxembourg as provided by Article 34 of the Law of 10 August 1991 on the legal profession, as amended, and by Article 11.3 of the Luxembourg Bar Regulations.
Name of the general partner	King & Wood Mallesons GP
Management power and representative capacity of the general partner	King & Wood Mallesons GP shall have the responsibility for the management and control of the business and affairs of the Partnership, in accordance with the Partnership's purpose.
Commencement date	23 January 2015
Terminate Date	The term of the Partnership shall continue for an unlimited duration.

La convention de commandite de King & Wood Mallesons a été dressé en langue anglaise.

En cas de différence entre la version anglaise de l'extrait de la convention de commandite et la version française de l'extrait de la convention de commandite, la version anglaise fera foi.

Signé par King & Wood Mallesons GP en tant qu'associé gérant commandité de King & Wood Mallesons

Alexandrine Armstrong-Cerfontaine

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015024377/51.

(150027577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.